

Pourvu que dans le cas où un droit d'exportation serait imposé à l'avenir par un pays étranger sur l'un des articles mentionnés dans les paragraphes nos 672 à 683 inclusivement, alors tous les dits articles importés de tel pays seront frappés des droits existants avant l'adoption de cette loi.

Les Etats-Unis proposaient, par le projet de loi Wilson, de décréter que si un droit d'exportation était imposé par le Canada sur aucun des articles figurant sur la liste des bois de commerce, en retour on prélèverait le droit imposé en vertu du tarif McKinley sur le même article. M. Charlton fit remarquer que cette mesure ne serait pas suffisamment sévère pour le gouvernement canadien, et suggéra que dans le cas où le Canada imposerait un droit d'exportation sur aucun des articles de la cédule relative au bois de commerce, les taux du tarif McKinley seraient prélevés sur tous les articles de la cédule. Les Américains s'empressèrent d'adopter cette suggestion et de l'inclure dans le projet de loi Wilson, ce qui empêchait le Canada d'imposer un droit d'exportation sur les billots, car du moment que le Canada frappait les billots d'un droit d'exportation, toutes les dispositions du tarif McKinley relatives à la cédule des bois marchands, étaient remises en vigueur au préjudice du Canada. Je n'hésite pas à dire que la conduite de M. Charlton dans cette occasion là a manqué de patriotisme et frisait beaucoup la trahison. Il peut se faire que quelques honorables sénateurs contredisent l'une des remarques que j'ai faites hier après-midi, car déjà j'ai eu occasion d'entendre une pareille dénégation. J'ai accusé le parti libéral, sauf quelques honorables exceptions, d'avoir accepté ouvertement la politique de l'union commerciale et de la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis, et j'ai dit que cette politique manquait de loyauté envers le Canada et envers l'Empire auquel nous appartenons. Je sais que plusieurs de ces messieurs ont prétendu que pas un seul membre du parti libéral s'était jamais fait l'avocat de l'union commerciale avec les Etats-Unis. En réponse à cela il me suffira de lire un cours extrait d'un discours prononcé par M. Davies à Cap Traverse, Ile du Prince-Edouard, le 23 août 1887. Je cite le compte-rendu du journal le *Patriot*, et je puis ajouter que cette feuille est l'organe particulier de M. Davies. Voici ce que ce ministre disait dans cette occasion :—

La différence entre l'union commerciale et la réciprocité est celle-ci : La première supprimerait tous les

bureaux de douane entre les deux pays, lesquels auraient un tarif uniforme contre le reste de l'univers. . . La note dominante devrait être donnée par la province d'en bas. L'union commerciale signifie un tarif uniforme à partir du pôle-nord jusqu'au golfe du Mexique. Il est prêt à accepter le traité de réciprocité de 1856, mais il craint que les Américains ne soient pas disposés à nous faire cette concession. Comme il semble plus facile d'obtenir l'union commerciale il est prêt à l'accepter parce qu'il croit qu'elle nous apportera la prospérité, la paix et le bonheur.

L'honorable M. POWER: J'aimerais à demander, à titre de simple curiosité, quel paragraphe du discours du Trône l'honorable sénateur discute maintenant?

L'honorable M. FERGUSON: Je parle de la question de loyauté mentionnée par l'honorable sénateur de King, N.-B., qui a entrepris, dans son discours, de faire la leçon au parti conservateur parce que celui-ci avait accusé ses adversaires de déloyauté.

L'honorable M. POWER: La seule mention faite dans l'adresse, de la question de loyauté est celle contenue dans le paragraphe relatif au jubilé, et je ne vois pas comment les remarques de l'honorable sénateur peuvent se rapporter à ce jubilé.

L'honorable M. FERGUSON: Mon honorable ami semble désireux de restreindre la discussion sur ce sujet. Je remarque qu'il n'a pas découvert aucune infraction aux règles du débat jusqu'à ce que j'aie touché la question de réciprocité avec les Etats-Unis. Comme cette question n'est pas mentionnée dans le discours du Trône il croit que cela suffit pour nous priver du droit d'en parler; mais il me semble qu'en discutant le discours du Trône nous avons le droit d'appeler l'attention sur les questions publiques importantes qui n'y sont pas touchées, tout comme nous avons le droit de discuter celles auxquelles il y est fait allusion. Or s'il y a une question plus qu'aucune autre sur laquelle ce grand gouvernement libéral aurait dû parler au peuple du Canada par l'entremise de son parlement, à l'occasion de ce que nous pouvons appeler la première session régulière où ce gouvernement est au pouvoir, c'est bien celle de la réciprocité avec les Etats-Unis. Le gouvernement a envoyé deux de ses membres à Washington au commencement de l'hiver; assurément cette Chambre et le peuple de ce pays ont bien le droit de connaître ce que ces messieurs ont fait, s'ils ont été bien accuei-